

Villabé, le 17 mars 2020

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance publique,**

**LE SAMEDI 21 MARS 2020 A 10H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales

- a) Installation du nouveau conseil municipal
- b) Election du Maire
- c) Détermination du nombre des adjoints au Maire
- d) Elections des adjoints au Maire
- e) Lecture de la Charte de l'élu local (loi du 31/03/2015 - 2121-7 CGCT – L1111-1-1 CGCT)
- f) Délégation du conseil municipal au maire

Compte tenu des règles sanitaires à respecter, ce conseil se déroulera sans public mais en diffusion directe sur la page Facebook de la commune.



Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart